

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 6 septembre 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier huit (8) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10506)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption règl. # 490-2016 - Code d'éthique des employés municipaux
5. Adoption règl. # 491-2016 - Code d'éthique des élus municipaux
6. Demande de dérogation mineure – lot 269-p rang St-Elzéar
7. Mesurage des boues aux bassins des eaux usées
8. Élévation du panneau d'accueil de la Municipalité
9. Adoption politiques pour contrer le harcèlement et la tolérance zéro violence
10. Programme PAARRM – pavage de certains tronçons de rues
11. Devis et appel d'offres public commun – collecte et transport des ordures
12. Achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2016-2017
13. Demande de subvention – fonds pour l'eau potable
14. Demande de subvention – connexion compétences développement économique
15. Recommandation de paiement # 1 – aménagement du puits PE-1
16. Augmentation de la sécurité sur la route 138
17. Correspondance et divers
18. Paiement des comptes
19. Levée de l'assemblée

Et en y ajoutant le point suivant : commandite tournoi de golf – Opération Enfant Soleil.

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10507)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} août 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que le 22 octobre prochain la bibliothèque Emma-Duclos organise une pièce de théâtre qui se tiendra au Centre des loisirs. Tous sont les bienvenus.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que les travaux à l'accueil du Sentier des Caps sont pratiquement terminés et qu'il ne resterait que des correctifs mineurs à faire.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que lors de la dernière rencontre du comité de l'aréna Côte-de-Beaupré, le dossier du retrait de la Municipalité de l'Ange-Gardien a de nouveau été traité car personne ne s'entend sur le montant de la compensation. Les travaux d'aménagement à l'aréna sont pratiquement terminés et les dépenses seront en-dessous des prévisions du départ. En lien avec ces travaux d'aménagement, une nouvelle demande d'aide financière a été faite même si les travaux sont pratiquement terminés.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 490-2016

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Rés. # 10508)

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

Considérant que le conseil de toute municipalité, qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, devait l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012 ;

Considérant que le législateur de l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique ;

Considérant qu'une de ces dispositions est l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 ;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une réunion de ce conseil tenue le 1^{er} août 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement # 490-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 491-2016

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (Rés. # 10509)

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

Considérant que le conseil de toute municipalité, qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011 ;

Considérant que le législateur de l'Assemblée nationale a adopté le 10 juin 2016 le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique ;

Considérant qu'une de ces dispositions est l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique des élus municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 ;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une réunion de ce conseil tenue le 1^{er} août 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement # 491-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 269-P RANG ST-ELZÉAR (Rés. # 10510)

Considérant que monsieur Nathaniel Gauthier est propriétaire d'un terrain sur le lot 269-p situé sur le rang St-Elzéar, dans le périmètre urbain ;

Considérant que monsieur Gauthier a déposé un projet ainsi qu'une demande de dérogation mineure pour ce projet ;

Considérant la nature de la dérogation mineure, à savoir :

Terrain A

- 1) Autoriser, pour un terrain desservi par le réseau d'aqueduc et l'égout sanitaire, une largeur de 11,46 mètres alors que le minimum prescrit pour un usage d'habitation bifamiliale jumelée est de 15 mètres.

Terrain B

- 1) Autoriser, pour un terrain desservi par le réseau d'aqueduc et l'égout sanitaire, une largeur de 11,43 mètres alors que le minimum prescrit pour un usage d'habitation bifamiliale jumelée est de 15 mètres.
- 2) Autoriser la localisation d'une galerie à une distance de 0 mètre de la ligne latérale alors que le minimum prescrit est de 2 mètres.

Considérant que le propriétaire du terrain souhaite diviser le lot 269-p en deux terrains distincts afin d'y construire un bâtiment de type bifamiliale jumelée ;

Considérant que le terrain est étroit ;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que la non-conformité du projet de lotissement ne constitue pas un préjudice, mais l'application d'un cadre réglementaire applicable ;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que le requérant devrait démontrer, avec un argumentaire précis, les raisons pour lesquelles le règlement actuel lui cause un préjudice sérieux pour la réalisation de son projet ;

Considérant que le Conseil municipal considère que le projet pourrait être modifié au niveau de l'usage et ainsi respecter la réglementation actuelle ;

Considérant que cette demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 août dernier ;

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est apparu lors de cette séance régulière du Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps refuse la demande de dérogation mineure faite par monsieur Nathaniel Gauthier sur un terrain situé sur le lot 269-p, dans le rang St-Elzéar.

Que le Conseil municipal désire aviser monsieur Gauthier qu'il devra démontrer, avec un argumentaire sérieux et précis, les raisons pour lesquelles la réglementation actuelle lui cause un préjudice sérieux à la réalisation de son projet. Il devra aussi démontrer qu'il n'y a aucune autre alternative possible de modification à son projet pour respecter la réglementation actuelle.

7. MESURAGE DES BOUES AUX BASSINS DES EAUX USÉES (Rés. # 10511)

Considérant la résolution # 9914 adoptée le 5 mai 2014 en lien avec la lettre reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Faunes et des Parcs (MDDEFP), du 23 avril 2014, qui demande à ce que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps réponde à différentes demandes afin de s'assurer du respect des normes de rejet aux étangs aérés du traitement des eaux usées : soit le mesurage des boues aux bassins des eaux usées à tous les ans ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de firmes spécialisées dans le domaine du mesurage de boues dans les étangs aérés de bassin d'eaux usées ;

Considérant que le dernier mesurage des boues a été effectué l'automne 2014 pour un soutirage à l'été 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Écho Tech H2O pour faire le mesurage des boues aux cellules 1 à 4, au prix de 995 \$ plus taxes. Ce travail devra être fait à l'automne 2016 selon la méthodologie proposée dans le « Guide pratique de mesure des boues dans les étangs aérés d'épuration » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du 6 décembre 2013.

8. ÉLEVATION DU PANNEAU D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ (Rés. # 10512)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait installer son panneau d'accueil en bordure de la route 138, à l'automne 2015 ;

Considérant qu'à cause de la distance qui le sépare de la route 138 le panneau manque de visibilité ;

Considérant la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la compagnie qui a installé le panneau ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Kamax Enseignes Inc. pour fabriquer des ancrages spéciaux afin de relever le panneau d'accueil de 36 pouces et ce, au prix de 2 500 \$. Le tout devra être coordonné avec les travaux publics afin de défaire l'enseigne de sur ses socles.

9. ADOPTION DES POLITIQUES POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA TOLÉRANCE ZÉRO VIOLENCE (Rés. # 10513)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte, telles que proposées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, les politiques suivantes :

- Politique visant à contrer le harcèlement ;
- Politique de tolérance zéro violence.

10. PROGRAMME PAARRM
Pavage de certains tronçons de rues (Rés. # 10514)

Considérant la demande d'aide financière que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a remplie en mai 2016 en lien avec le programme PAARRM du ministère des Transports du Québec ;

Considérant la confirmation reçue de l'acceptation partielle des montants demandés en lien avec ce programme ;

Considérant que la demande visait le pavage de certains tronçons de rues municipales ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies de pavage ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la compagnie Interblocs Blouin afin de réaliser le pavage des tronçons de rues suivants :

- avenue Marcel-Legendre, prolongement de la rue sur 100 pieds ;
- rang St-Elzéar, réparation du pavage en face du 264 ;
- avenue de la Montagne, réparation du pavage en face du 194.

Ces travaux seront effectués en septembre 2016 au coût de 7 040 \$ plus taxes, soit 160 \$ la tonne. Suite à une entente entre l'entrepreneur et la Municipalité, des travaux de pavage additionnels pourront être effectués afin de répondre à la demande d'aide financière reçue et, ce pavage additionnel, sera effectué au coût de 125 \$ la tonne.

11. DEVIS ET APPEL D'OFFRES PUBLIC COMMUN
Collecte et transport des ordures (Rés. # 10515)

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps viendra à échéance le 31 décembre 2016 ;

Considérant que le contrat commun de collecte et transport des ordures ménagères de la Municipalité de Saint-Joachim et de la Ville de Beupré se terminent également le 31 décembre 2016 ;

Considérant les approches effectuées par la Municipalité de Saint-Joachim, la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de mettre en commun un devis et un appel d'offres public commun ;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il serait avantageux de mettre en commun un devis et un appel d'offres afin d'avoir les meilleures propositions possibles ;

Considérant que certains points sont légèrement différents pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps que pour Saint-Joachim ou Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de faire partie du processus de devis et d'appel d'offres public pour la collecte et le transport des ordures ménagères sur son territoire avec la Municipalité de Saint-Joachim et la Ville de Beaupré.

Que les particularités à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps devront être clairement définies dans le devis afin d'en informer clairement les soumissionnaires.

Que le contrat sera donné et géré distinctement par les trois intervenants.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la Ville de Beaupré afin de préparer et déposer un appel d'offres public sur SEAO pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON D'HIVER 2016-2017 (Rés. # 10516)

Considérant qu'à tous les ans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison hivernale ;

Considérant que, depuis quelques années, la Municipalité fait l'achat d'abrasif de type « bleu fusion » afin de le mélanger avec le sable ;

Considérant que, selon les ratios utilisés avec ce produit et en comparant les ratios si nous utilisons du sel pour le mélange et ce, en respectant le même budget, celui-ci pourrait s'avérer plus performant ;

Considérant que l'an passé la Municipalité a procédé à cet essai et que les résultats ont été très intéressants ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectué des démarches pour faire l'achat d'abrasif pour la nouvelle saison qui approche ;

Considérant les analyses faites par le Conseil municipal, en consensus avec les employés de la voirie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Compass Minerals pour l'achat d'abrasif de type sel à déglacage pour la saison hivernale 2016-2017, au prix de 90,97 \$ la tonne métrique. L'achat total pour la saison est estimé à 200 tonnes environ. Étant donné que, pour avoir un bon pouvoir de fonte, il est préférable d'avoir au minimum un mélange à 5 % d'abrasif dans le sable et que les besoins estimés de sable pour cette année sont de 1 000 tonnes métriques, la Municipalité estime qu'avec 90 tonnes d'abrasif mélangé, soit 9 %, ce serait suffisant pour avoir un bon pouvoir de fonte avec le sable.

Cette quantité d'abrasif devra être livrée au site de la compagnie qui sera retenue ultérieurement pour l'achat de sable et le mélange devra être fait par celle-ci. La balance de sel devra être livrée au garage municipal situé au 374 avenue Royale et ce, sur demande.

13. DEMANDE DE SUBVENTION

Fonds pour l'eau potable (Rés. # 10517)

Considérant qu'un nouveau programme est offert conjointement entre les gouvernements du Canada et du Québec nommé « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'aménagement, en 2016, d'un nouveau puits de captage d'eau potable ;

Considérant que ces travaux pourraient être admissibles à ce nouveau programme d'aide ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Maire, monsieur Majella Pichette, et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à remplir et déposer les formulaires de demande d'aide au programme « Fonds pour l'eau potable et traitement des eaux usées (FEUTEU) » en lien avec les travaux d'aménagement du nouveau puits d'eau potable PE-1.

14. DEMANDE DE SUBVENTION

Connexion compétences développement économique (Rés. # 10518)

Considérant que le programme « Connexion compétences » est offert par Service Canada du gouvernement du Canada ;

Considérant que ce programme fait la promotion du développement économique ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps a à cœur le développement économique de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Maire, monsieur Majella Pichette, et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance à monter, remplir et déposer les formulaires de demande d'aide financière auprès de Service Canada pour le programme « Connexion compétences » en lien avec le développement économique de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1

Aménagement du puits PE-1 (Rés. # 10519)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a donné le mandat à la compagnie Turcotte 1989 Inc. afin de réaliser les travaux d'aménagement du nouveau puits d'eau potable PE-1;

Considérant que les travaux ont été réalisés en juillet dernier, selon les plans et devis préparés ainsi que la surveillance de chantier, par l'ingénieur de la firme Norda Stelo Inc. ;

Considérant la recommandation de paiement # 1 que l'ingénieur a fait parvenir à la Municipalité en lien avec ces travaux ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le paiement # 1 pour les travaux d'aménagement du nouveau puits d'eau potable PE-1, à l'entrepreneur Turcotte 1989 Inc. ; le tout selon la recommandation de paiement # 1 que l'ingénieur a fait parvenir à la Municipalité au montant de 89 915,80 \$ incluant les taxes, après la soustraction de la retenue contractuelle de 10 %.

Que les derniers correctifs soient réalisés le plus tôt possible, selon le rapport que l'ingénieur a fait parvenir à l'entrepreneur.

16. AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 138 (Rés. # 10520)

Considérant qu'une rencontre a été convoquée par le ministère des Transports et tenue le 1^{er} septembre dernier entre des représentants dudit ministère, de la Sûreté du Québec et de la Municipalité concernant la sécurité sur la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant les mesures présentées et suggérées par le ministère des Transports afin d'augmenter, à court terme, la sécurité à certaines endroits critiques sur la route 138 ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge que toute proposition, afin d'assurer une meilleure sécurité de la route 138, est très importante et primordiale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la proposition présentée par les représentants du ministère des Transports afin d'augmenter, à court terme, la sécurité de la route 138 sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps. La présente proposition est d'effectuer des rainures sur la ligne médiane dans deux (2) zones précises ciblées par ceux-ci. Par contre, une étude plus visionnaire des améliorations à faire pour augmenter la sécurité sur cette route sera nécessaire.

17. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un communiqué du ministère des Transports du Québec pour des travaux de réparation qui seront effectués en septembre aux abords du pont de l'avenue Royale, au-dessus de la rivière Décharge du Lac.
- Un communiqué du ministère des Transports du Québec pour une pulvérisation d'herbicide aux abords de la route 138 qui sera faite en septembre.
- Un communiqué de Développement Côte-de-Beaupré afin d'informer qu'une entente entre l'organisme PLUMobile et Intercar est intervenue pour offrir un service de transport sur toute la Côte-de-Beaupré.
- Un accusé réception du ministère des Transports sur le dossier d'appui de la Municipalité au 3^e lien entre Québec et Lévis.
- Une copie du document « La trame verte et bleue métropolitaine – Organisation et structuration » de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Un accusé réception de la Députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans-Charlevoix du formulaire de demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de juillet de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2016 du Comité de la bibliothèque Emma-Duclos.

18. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10521)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'août 2016, et totalisant la somme de 161 919,32 \$.

Salaires

Pér. du 31/07 au 06/08	11 061,37 \$	Pér. du 07/08 au 13/08	5 422,67 \$
Pér. du 14/08 au 20/08	5 398,78 \$	Pér. du 21/08 au 27/08	5 668,64 \$
Pér. du 28/08 au 03/09	5 394,59 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

19. COMMANDITE TOURNOI DE GOLF
Opération Enfant Soleil (Rés. # 10522)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'inscription de monsieur Normand Duclos, Conseiller, afin de représenter la Municipalité au tournoi de golf organisé par le Restaurant le Montagnais au profit d'Opération Enfant Soleil. Le coût de l'inscription pour la journée de golf ainsi que le souper est de 100 \$ et l'activité se tiendra le 9 septembre au Golf St-Ferréol.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10523)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 00.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier